

A REVUE EBDOMADAIRE

HENRY JAMES.....	La Bête dans la jungle (I) (traduit par Marc CHADOURNE).....	131
J. LUCAS-DUBRETON.....	L'Eden du Pacifique (II)....	158
ANDRÉ HALLAYS	Le Portrait de Christine Briquet, religieuse de Port-Royal.....	170
JEAN D'ESME.....	L'Île rouge (V). (Au long des côtes).....	198
LAPRADE.....	Lyautey urbaniste (Souvenirs d'un témoin).....	210
<hr/>		
ROBERT VALLERY-RADOT.	Littérature religieuse : <i>Le Christ dans la banlieue</i> , par le Père Lhande.....	231
BOUTARIC.....	A travers la science : <i>Les ondes ultra-sonores, l'acier nitruré, etc.</i>	237
DE MORSIER.....	Un document pour l'histoire : <i>Une confession de Gustave Stresemann</i>	243
UIS LATZARUS.....	Chronique politique : <i>Les femmes doivent-elles voter?</i>	245

LIBRAIRIE PLON, 8, rue Garancière — PARIS (6^e)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE



3 753102323051 0

LE
PORTRAIT DE CHRISTINE BRIQUET
RELIGIEUSE DE PORT-ROYAL

Quand, il y a vingt ans, Augustin Gazier rassembla *les Images et les portraits de Port-Royal*, il dut confesser que, malgré de patientes et minutieuses recherches, il n'avait pu faire figurer dans son recueil ni de célèbres solitaires comme Lancelot et Fontaine, ni de saintes religieuses comme la Mère du Fargis et la sœur Briquet. L'absence de cette dernière chagrinait particulièrement de fervents port-royalistes, curieux de connaître les traits de cette fille opiniâtre et spirituelle.

Sainte-Beuve raconte que Christine Briquet faisait « la joie et la jubilation » de Royer-Collard. Cet homme grave ne pouvait prononcer le nom de la « petite Briquet » sans éclater du « rire insistant et bruyant qui lui était naturel ». Lorsque j'ai appris que dans un village du Vexin français, à Boissy-l'Aillerie, il existait un portrait de cette religieuse, je me suis tout de suite représenté quelle eût été, à cette nouvelle, l'hilarité du doctrinaire ; puis je me suis rendu à Boissy-l'Aillerie où M. l'abbé Ruello, curé de cette paroisse, m'avait invité à venir voir la peinture qu'il conserve dans son presbytère.

Avant d'en venir au portrait, il n'est pas inutile de nous remettre en mémoire la vie et le caractère du modèle (1).

(1) J'ai consulté *l'Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal écrites par elles-mêmes*; *les Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal* (t. III) ; la *Relation de la captivité de sœur Made-*

I. — CHRISTINE BRIQUET, PENSIONNAIRE ET NOVICE
DE PORT-ROYAL.

Par sa mère, Christine appartenait à une des grandes familles parlementaires du dix-septième siècle. Son grand-père, Jérôme Bignon, avocat général au Parlement et grand maître de la bibliothèque du roi, — « le plus bel esprit de son siècle » au dire de Mme de Sévigné, — fut un magistrat d'une intégrité scrupuleuse ; il poussait même le scrupule jusqu'à l'indécision, ses contemporains le lui ont parfois reproché. *Sui sæculi amor, decus, exemplum, miraculum*, lit-on au-dessous de son buste par Girardon, sur le tombeau de marbre noir que ses enfants lui firent édifier dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et que décorent des allégories de la Science, de l'Humilité, de la Justice et de la Piété.

Jérôme Bignon eut deux fils et une fille. L'aîné, Jérôme, deuxième du nom, avocat général et maître de la bibliothèque du roi, comme son père, fut, lui aussi, un homme de grand savoir et de haute probité. Le cadet, Thierry, président au Grand Conseil, fut le gendre d'Omer Talon. Quant à la fille, nommée Marie, elle épousa l'avocat général Briquet, et de cette union naquit Christine.

Ces Bignon entretenaient d'étroites relations avec Port-Royal. Jérôme I^{er} avait, en mainte occasion, pris le parti de Saint-Cyran, il s'était même offert à lui servir de caution. C'était à l'intention des enfants de son ami que le prisonnier de Vincennes avait écrit sa *Théologie familière*. Aussi ces trois enfants avaient-ils été élevés

leine de Sainte-Christine (Briquet) ; la Relation de la captivité de la Mère Angélique de Saint-Jean (Arnauld) ; les Nécrologes de Port-Royal ; les Mémoires d'Arnauld d'Andilly, de Fontaine, de Thomas du Fossé, etc... ; et le Port-Royal de Sainte-Beuve. J'ai été orienté et guidé dans mes lectures par la plus savante, la plus sagace et la plus obligeante des port-royalistes, Mlle Cécile Gazier.

à Port-Royal, les fils dans les Petites Écoles où enseignaient les solitaires, la fille comme pensionnaire du couvent.

Mme Briquet mourut à dix-neuf ans. Son mari ne lui survécut que trois années : la conscience et l'ardeur qu'il mettait à remplir les devoirs de sa charge l'épuisèrent, il fut emporté par un crachement de sang. Pour savoir quels liens unissaient les deux époux à Port-Royal, il suffit d'ouvrir le *Nécrologe* du monastère. Il s'exprime ainsi au sujet de Mme Briquet : « Quoiqu'elle fût avantageusement mariée, fort aimée de monsieur son époux et que, réciproquement, elle eût pour lui un attachement sincère et respectueux, craignant que la corruption du monde ne la retirât de la voie de Dieu, elle lui demandait avec instance qu'il lui plût de l'appeler à lui. *Ses prières ayant été exaucées, il y a tout sujet de croire que Dieu, pour l'amour duquel elle a mieux aimé mourir que d'être au hasard de le moins bien servir en vivant davantage, lui a donné, par une mort à l'âge de dix-neuf ans, un amour permanent et une vie éternelle.* Elle est enterrée dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, sa paroisse. Depuis son décès, monsieur son mari, pour suivre ses instructions, nous a donné six bras d'argent que nous avons vendus, parce qu'il ne nous est pas permis d'en faire aucun usage. » Tout Port-Royal n'est-il pas dans ces quelques lignes, Port-Royal où l'on célèbre et envie « la mort à dix-neuf ans » d'une mère chrétienne et pénitente, Port-Royal où les âmes fermées à toute compassion humaine, insensibles à l'attrait des choses visibles, ne rêvent que d'hocaustes dans des sanctuaires nus ?

Quant à l'avocat général Briquet, — c'est encore le *Nécrologe* qui parle — « son grand amour pour la vérité et pour les maximes de l'Évangile lui avait donné beaucoup d'aversion de la vanité et de la corruption du monde. Un de ses plus grands soins fut d'en éloigner ses deux filles, de la présence desquelles il voulut bien se priver,

quoiqu'elles fussent toute sa consolation, pour les mettre en ce monastère. Elles étaient alors âgées l'une de six et l'autre de trois ans ; et son intention était qu'elles y fussent élevées jusqu'à l'âge de seize. Sa piété alla encore plus loin. Sans avoir égard qu'elles étaient ses deux seules héritières, il souhaitait de tout son cœur, comme il leur déclara, en leur donnant sa dernière bénédiction, que Dieu leur fît la grâce d'embrasser l'état religieux. »

Christine avait donc trois ans lorsqu'elle fut placée à Port-Royal. Une jeune religieuse prit alors dans le cœur de l'orpheline la place de la mère disparue. La Mère Angélique de Saint-Jean, qui avait fait profession deux années auparavant, était la maîtresse des pensionnaires ; elle savait « l'extrême amitié » qui unissait son père, M. Arnauld d'Andilly, à M. Briquet. Avec quelle tendresse dut-elle donner à l'enfant les premiers soins maternels ! Plus tard, maîtresse des novices, elle vit s'éveiller la vocation de Christine et peut-être l'encouragea. En retour la petite fille lui voua une de ces affections pures et spirituelles, comme il en naît dans l'ombre des cloîtres, mais où se mêlait cette fois quelque chose de plus humain, une sorte d'amour filial. Ce fut sans doute à cause de cette intimité que la Mère Angélique de Saint-Jean laissa son élève l'appeler « ma tante », au lieu de « ma Mère », comme avaient coutume de dire les postulantes à leur maîtresse. Dans une circonstance émouvante nous retrouverons cette appellation familière et affectueuse sur les lèvres de Christine devenue religieuse.

Toute jeune la pensionnaire conçut le projet de se consacrer à Dieu. A quinze ans elle manifestait déjà un profond dégoût du monde. Elle venait de perdre sa sœur unique et se trouvait dès lors en possession d'un patrimoine très important, mais cela n'ébranlait en rien sa pieuse résolution. Un mois après elle tenait à se lier par des vœux qu'elle écrivait de sa main et terminait par ces mots : *Il n'y a plus de monde pour moi ; il n'y a plus que*

Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. Et elle demandait d'entrer au noviciat de Port-Royal.

Sa famille intervint. Son grand-père Bignon était mort ; mais ses oncles, bien que sortis des « Petites Écoles », trouvaient mauvais qu'elle voulût entrer dans une maison de jour en jour plus suspecte. Ils tâchèrent de la dissuader de son projet : elle était, disaient-ils, trop jeune pour prendre un pareil engagement, ses grands biens lui permettaient d'aspirer aux plus brillantes alliances, rien ne l'empêchait de vivre dans le monde une vie toute chrétienne. Ils obtinrent qu'elle s'éloignât quelque temps du monastère pour éprouver sa vocation. Elle vint donc habiter dans la maison de Jérôme Bignon. Le président Lamoignon se chargea de lui représenter à quel péril elle s'exposait en faisant profession dans un couvent d'hérétiques. Son confesseur, un prêtre de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, lui tint le même langage. Ni la famille, ni le président, ni le confesseur ne parvinrent à la convaincre. D'ailleurs elle était soutenue dans sa résistance par les lettres de M. Singlin. Après quatre mois d'épreuve elle rentra à Port-Royal et se remit aux exercices du noviciat.

Une guérison miraculeuse sembla bientôt la récompenser de sa constance. Elle était la dernière des postulantes qu'ait reçues la Mère des Anges Suyreau avant de mourir. Elle fut atteinte d'un abcès au genou. Les cataplasmes de lait et de mie de pain ne servant de rien, la malade s'avisa de placer sur « l'abcès » un petit linge trempé dans le sang de la Mère Marie des Anges Suyreau, et le genou fut soudain guéri.

Un mois plus tard, elle prenait l'habit, et, l'année suivante, faisait profession (1660).

Elle aurait voulu n'être qu'une simple sœur converse, c'est-à-dire confinée dans les emplois domestiques. M. Singlin s'y opposa : « Il y a souvent, dit-il, plus d'humilité à ne point paraître si humble. » Elle obéit, et se proposa

du moins d'être toujours « la plus petite et la plus pauvre dans la maison du Seigneur. » Mais les événements la firent bientôt sortir de l'obscurité où elle prétendait se retrancher. « Si son humilité était grande, écrit un de ses biographes, rien n'était au-dessus de son amour pour la vérité. »

II. — « MAGDELON BRIQUET », SON ARCHEVÊQUE ET SON CONFESSEUR.

Depuis quatre ans l'orage s'amoncelait au-dessus de Port-Royal. Les Petites Écoles avaient été dispersées en 1660 ; puis un ordre du roi avait fait sortir du monastère les pensionnaires, les postulantes et les novices. Pendant deux ans la persécution s'était arrêtée, mais elle reprit dès que le nouvel archevêque de Paris, M. Hardouin de Beaumont de Péréfixe, eut reçu ses bulles de Rome. Alors un édit du roi imposa aux religieuses de signer le formulaire où étaient condamnées les cinq propositions de Jansénius. Le 9 juin l'archevêque se rendit à Port-Royal pour interroger les sœurs et les exhorter à la signature.

Sainte-Beuve a fait une peinture émouvante des scènes extraordinaires dont Port-Royal fut le théâtre pendant l'été de 1664. Il a montré le monastère aux prises avec M. de Péréfixe qui ne manquait « ni d'esprit, ni de bon sens, ni surtout de bonté », mais qui, par ses emportements, ses trivialités et ses gesticulations, ne pouvait qu'effarer et même scandaliser ces saintes filles, « pures comme des anges et orgueilleuses comme des démons », telles étaient ses propres expressions.

De toutes celles qui lui tinrent tête, aucune ne se montra plus énergique et plus spirituelle que la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet. Cette petite personne n'avait que vingt-deux ans, mais elle avait la fureur d'argumenter, étant fille et petite-fille de juristes. Elle avait

dans les veines le sang glorieux des Bignon, elle l'oubliait devant Dieu, mais s'en souvenait devant son archevêque qui, lui, de son côté, n'était pas sans y penser.

Le 13 juin, ce fut son tour de se rendre au parloir où l'attendait M. de Paris. Elle-même s'est chargée de rédiger par demandes et réponses le procès-verbal de ce long interrogatoire. Elle y a mis tout son soin et toute sa malice. Elle protestait qu'elle n'avait jamais lu l'*Augustinus*, elle n'aurait pu en dire autant des *Provinciales*. Elle était assurément incapable de prêter à M. de Péréfixe une parole qu'il n'avait point dite, un geste qu'il n'avait pas fait, mais elle se fût bien gardée de laisser passer, sans la noter au vol, une incartade de ce prélat colérique et bonhomme, de cet archevêque *à la papa*, comme dit Sainte-Beuve.

Après avoir constaté avec satisfaction que, dans aucune maison, la régularité n'est pratiquée mieux qu'à Port-Royal, M. de Péréfixe demande à sœur Madeleine de Sainte-Christine quels sont ses sentiments sur la condamnation de Jansénius et sur le formulaire.

R. — Monseigneur, j'ai la plus grande douleur du monde d'être obligée de vous témoigner qu'ils ne sont pas tels que je vois que vous le désirez ; mais j'espère que, lorsque je me serai donné l'honneur de vous dire mes raisons, vous serez persuadé qu'il n'y a que la seule crainte que j'ai de blesser ma conscience en prenant part à une chose si fort au-dessus de ma capacité, qui m'empêche de vous donner des preuves d'obéissance, comme je souhaiterais avec passion le pouvoir faire.

D. — Je sais déjà tout ce que vous me voulez dire : vous êtes soumises, humbles, obéissantes, respectueuses tant qu'on voudra ; mais (et en disant ceci il ôta son bonnet carré), si je vous commandais de signer, ô, je vous baise les mains, je n'en ferai rien, parce que j'ai résolu de ne le pas faire, je l'ai promis à mon abbesse et à mes sœurs ; nous avons fait complot de cela ensemble ; vous avez beau me dire, je n'en ferai pas davantage. Voyez-vous, ma Fille, tout cela n'est que cabale.

R. — Monseigneur, vous en croirez ce qu'il vous plaira ; mais Dieu sait que nous n'avons jamais promis à personne de ne le pas faire et que nous sommes si éloignées d'agir par prévention et

par cabale que nous n'avons jamais regardé que lui seul en cette affaire...

D. — Je n'en crois rien. C'est donc votre abbesse qui vous l'a défendu.

R. — Monseigneur, elle ne nous a jamais fait telle défense et au contraire...

D. — Quoi ! Elle ne vous dit point qu'il ne fallait pas signer ?

R. — Non, monseigneur ; il est bien vrai qu'elle nous témoigna ensuite ses sentiments et qu'elle nous dit qu'elle ne pouvait pas dire qu'elle croyait de cœur et confessait de bouche une chose dont elle doutait.

D. — Quoi ! donc, après avoir prié Dieu comme cela, vous vous êtes résolue par vous-même à ne point signer ?... Si vous avez pris l'avis d'un homme savant et capable, vous n'avez peut-être pas trop mal fait ; mais si vous avez pris de vous-même la résolution de ne pas faire une chose que vos supérieurs vous commandent, permettez-moi de vous dire que vous êtes bien présomptueuse de vous croire plus capable qu'eux de juger d'une chose que vous avouez vous-même ne comprendre pas.

R. — Monseigneur, puisque vous désirez de savoir de qui j'ai pris conseil, je vous dirai que c'est du formulaire même que je l'ai pris : car il me fait dire que je crois de cœur et confesse de bouche une chose dont je ne suis point persuadée et dont je ne crois point devoir me mêler, puisque non seulement elle ne regarde point la foi, mais qu'elle est même au-dessus de ma profession et de mon sexe, et sur laquelle je sais que d'habiles théologiens sont partagés.

D. — Je vois bien, ma chère Fille, que vous avez de l'esprit, et que vous êtes capable de raison : c'est pourquoi je vous veux un peu entretenir. Quand on trouve des personnes qui raisonnent, il y a plaisir de leur parler ; mais en vérité, j'en ai vu de qui je pouvais à peine tirer une phrase raisonnable. Écoutez donc ce que je vous dirai, et la seule grâce que je vous demande, c'est que vous n'apportiez point de prévention... Je veux que vous considériez mes raisons sans préoccupation et je prétends bien de vous convaincre...

Après ce préambule plein de courtoisie, il s'embarqua dans une longue dissertation théologique sur le concile de Trente, saint Augustin et la décision du Saint-Siège condamnant les cinq propositions. On voit d'ici la mine attentive et recueillie de la religieuse pour qui, depuis

longtemps, ces histoires n'ont plus de secret. Mais l'archevêque l'accuse d'avoir été prévenue par une petite poignée de gens qui se sont avisés de distinguer le droit du fait ; et, s'échauffant, il ajoute : « Ne vous imaginez pas que l'Église soit une centaine de gens qui ne sont pas soumis au pape ! L'Église, c'est le pape, l'Église et tous les fidèles. » Sans se laisser démonter elle riposte : « Monseigneur, quand ces personnes seraient au nombre de dix mille, je m'en séparerais de tout mon cœur s'ils étaient rebelles à l'Église ; mais vous savez bien qu'ils ne le sont pas, qu'ils sont de l'Église aussi bien que les autres, et qu'il y a même des évêques recommandables par leur piété et par leur doctrine qui ne croient pas devoir faire signer le formulaire comme font les autres. » L'imprudent demande qui sont ces évêques. Elle ne se fait pas prier pour nommer les évêques d'Aleth, de Beauvais et d'Angers. Pour les deux premiers M. de Péréfixe donne des explications assez embarrassées ; quant au dernier, c'est le frère de M. Arnauld, et « ce n'est pas merveille s'il le défend ».

D. — Mais vous autres, qu'avez-vous à faire de prendre leur parti et pourquoi refusez-vous de faire ce que Mgr d'Ypres a fait [Jansénius, avant de mourir, avait déclaré soumettre l'*Augustinus* à la censure du Saint-Siège] et qu'il aurait encore fait à présent s'il avait survécu à la condamnation de son livre ?

R. — Monseigneur, j'ai peine à croire que sa soumission allât jusqu'à lui persuader qu'il avait enseigné des erreurs qu'il saurait bien n'avoir pas enseignées.

D. — Ah ! vous m'arrachez les entrailles de me dire cela. Parce que vous êtes des rebelles, des entêtées et des opiniâtres, vous vous imaginez qu'il vous aurait ressemblé !

En disant ces derniers mots M. de Paris s'est violemment emporté. Sœur Madeleine de Sainte-Christine qui, à un geste de l'archevêque, se voit déjà congédiée, s'est un instant troublée ; mais, par la pensée, elle s'adresse à la Mère Angélique et l'appelle à son secours. Rassurée

sur-le-champ, elle retrouve sa liberté d'esprit. « Depuis ce moment, dit-elle, je lui parlai sans me brouiller et dire un mot pour un autre, comme cela m'est assez ordinaire quand je parle avec activité. » Elle lui rapporte donc une conversation qu'elle a eue avec son oncle Bignon à propos de la signature, et, comme elle le sent maintenant radouci et amusé, elle invoque en faveur de Port-Royal le miracle de la Sainte-Épine et celui dont a été favorisée la fille de Philippe de Champaigne ; elle raconte même comment, peu de temps avant l'expulsion des postulantes et des novices, une religieuse de la maison a vu en songe un chariot noir conduit par un diable noir et tout chargé de Jésuites, qui traversait le cloître de Port-Royal faisant un fracas épouvantable et renversant tout sur son passage.

L'archevêque qui trouve, sans doute, cette digression un peu fastidieuse, ramène son interlocutrice à la question de la *foi humaine*, la seule qu'il exige en ce qui touche le *point de fait*, c'est-à-dire l'existence des cinq propositions dans l'*Augustinus*. Et le duel reprend à propos de la *grâce efficace* et de la *grâce suffisante*. La janséniste esquive ou rétorque les arguments de son archevêque avec une rare prestesse. Quant à M. de Paris, après avoir épuisé son arsenal théologique, il exhorte affectueusement la religieuse à porter ses raisons au pied du crucifix et à ne faire autre chose que de prier Dieu. A quoi elle se contente de répondre : « Il y a trois ans que nous le faisons continuellement. » La répartie pique au vif l'archevêque qui, à ses conseils de prière et d'humilité, ajoute un suprême argument dont la religieuse doit sourire intérieurement.

Vous savez toutes si bien dire que les Jésuites sont vos ennemis. Hé bien ! je vous l'accorde : ils sont vos ennemis ; mais si cela est, voulez-vous les faire triompher de vous ? Vous devriez signer, quand ce ne serait que pour les en empêcher. Vous dites qu'ils cherchent l'occasion de ruiner votre maison, et vous leur en

donnez le moyen, en refusant la signature, car ils diront : « Ne disions-nous pas bien que ces filles-là étaient des rebelles et des désobéissantes? On voit bien qu'elles n'étaient pas soumises au pape et à leur archevêque puisqu'elles refusent de faire ce qu'ils leur commandent. » Et ensuite, qu'en arrivera-t-il? On mettra ici des religieuses de ces monastères d'ici auprès, et vous vous rendrez peut-être malheureuses pour toute votre vie. Au lieu que si vous vous rendiez à ce qu'on vous demande, vous les attraperiez bien...

Ce dialogue où les propos s'enchaînent avec tant de naturel et de vérité, c'est tout le drame de conscience auquel la jeune religieuse se trouve mêlée quatre ans après sa profession. Pour mieux comprendre le personnage qu'elle y va jouer, il faut joindre à ce procès-verbal celui de la conférence qu'elle a quelque jour avec M. Chamillard, docteur en théologie, le nouveau confesseur que M. de Paris vient d'imposer à Port-Royal.

La pénitente s'est confessée, elle a dit le *mea culpa*; mais avant de lui donner l'absolution, Chamillard lui demande quelle est sa disposition à l'égard de la signature. Elle répond que pour obéir à l'ordre de l'archevêque, elle a prié Dieu de l'éclairer et qu'elle est prête à proposer ses doutes. Satisfait le prêtre l'absout. Alors une controverse assez serrée s'engage entre eux. Elle y a moins beau jeu qu'avec son archevêque. Les brusqueries et les sautes d'humeur du prélat n'ont pu la décontenancer. Chamillard, qui a tout l'air de n'avoir aucune illusion sur l'efficacité de ses conseils, a vite fait de l'irriter par sa froideur.

R. — ...Le mandement et le formulaire n'ont pas été faits pour nous toutes seules, c'est pour les théologiens dont il y a plusieurs qui n'y voient pas les cinq propositions; et je crois que si on leur prouvait bien qu'elles y sont en leur citant les chapitres, ils se persuaderaient plus facilement que le pape a bien pris le sens de Jansénius. A quoi tient donc qu'on ne le fait?

D. — On l'a déjà voulu faire, mais on n'a pas continué, car cela était cause des plus grandes discussions, les uns disant que cela était, les autres soutenant le contraire...

R. — Après cela, monsieur, peut-on nier que cela soit une chose douteuse et qui oblige au respect?

D. — Puisque votre archevêque exige de vous une souscription, vous lui devez obéir.

Ici se place une digression touchant le cas de Théodoret, évêque du quatrième siècle, qui ne fut point reconnu hérétique, bien qu'il eût partagé certaines des erreurs des Nestorius. Théodoret est très populaire à Port-Royal. Et comme, dans le cas de Théodoret, un concile s'est trouvé opposé à un autre concile, Chamillard fait remarquer « qu'on ne voit pas encore de pape opposé à un autre pape ». Sœur Madeleine de Sainte-Christine en conclut que si le pape futur interprète Jansénius dans un autre sens, il fera « autant de menteurs et de faux témoins qu'il y a eu de signatures ». Et elle ajoute triomphante : « Cela ne prouve pas l'infaillibilité. »

D. — Je vous en prie, ma sœur, prenez bien mes raisons, je vous parle sans passion.

R. — Je vous écoute de même, monsieur.

D. — Si je vous parlais avec passion, je vous dirais que je crois le pape infaillible.

R. — Vous ne m'en persuaderiez pas davantage.

D. — Je vous apporte les opinions de la Sorbonne... Pourquoi ne soumettez-vous pas votre jugement à celui du pape et de votre archevêque? Ne le soumettez-vous pas tous les jours à celui d'un docteur ou d'un homme particulier quand vous avez des scrupules?

R. — Monsieur, quand il m'est arrivé d'en avoir, je les ai proposés à des personnes capables, et elles m'ont donné de bonnes raisons appuyées sur la parole de Dieu, et après cela je n'ai pas eu de peine à me relever de mes scrupules.

D. — Mais si, après qu'on vous a donné de bonnes raisons, vous n'étiez pas convaincue, ne vous soumettriez-vous pas?

R. — *Par la grâce de Dieu, monsieur, je ne suis pas sujette à être tourmentée par ces sortes de scrupules qui ne peuvent être levés par la raison; mais si j'en avais, ce serait une faiblesse d'esprit, et ainsi, après qu'on m'aurait dit ce qu'on aurait pu, on m'y laisserait, et ce ne serait pas un péché à moi d'y demeurer, ce serait seulement une bêtise.*

D. — Mais comment vous êtes-vous résolue à embrasser la vie que vous menez? Y a-t-il rien de plus opposé à la raison que de

renoncer comme vous faites à tous les plaisirs et commodités de la vie, puisqu'on sait qu'on peut se sauver dans le monde sans mener une vie si austère ; qu'avez-vous fait de votre raison ?

R. — J'en ai fait ce que j'en fais toutes les fois que l'on me propose des vérités *divines* ; je l'ai captivée pour croire à la parole de Dieu et à l'Évangile. Je ne cherche jamais de raison dans les choses *divines*... *Je n'ai point de peine de croire, parce que Dieu m'a fait la grâce de me donner la foi, qui ne me permet pas d'en douter.* Mais pour les hommes qui n'ont point de grâces à me donner, ils ont accoutumé de me payer de raison.

D. — Comment ! vous me parlez comme un hérétique de me dire que vous ne croiriez pas sans la grâce ; vous endurciriez tous les hérétiques s'ils vous entendaient, car ils n'auraient qu'à dire qu'ils ne sauraient croire, puisqu'ils n'ont pas la grâce.

Elle sent qu'elle s'est trop avancée et côtoie l'abîme. A ce mot d'hérétique elle s'arrête et s'écrie avec effroi : « Je vous parle comme un hérétique ! monsieur. » Et elle entend bien ce que veut dire Chamillard quand, reprenant tous les avantages que lui donne et son caractère de prêtre et sa qualité de docteur, il lui adresse cette dernière semonce : « Croyez-moi, si vous n'étiez point si savante dans l'histoire ecclésiastique, vous feriez votre salut avec moins de péril. Ah ! qu'il est vrai de dire que celui qui marche avec simplicité dans l'obéissance marche toujours avec fierté ! » Ne trouvant rien à répondre, elle bat en retraite. C'est que l'idée d'être séparée de l'Église lui fait horreur comme à tout Port-Royal. Elle et ses sœurs subiront les blâmes, les avanies, les persécutions, mais n'accepteront jamais qu'on les traite d'hérétiques. Elle va donc s'excuser humblement de sa témérité : « Il est certain, monsieur, et il n'y a rien de si vrai que de dire que celui qui marche avec simplicité marche avec confiance. On nous fait grand tort de nous faire sortir de cet état. Ceux qui nous ont conduites jusqu'à ces temps-ci n'ont pas eu de plus grand soin que de nous y conserver... Mais il y a trois ans qu'on nous les a ôtées... On ne nous permet de nous excuser sur notre ignorance. Il faut bien

que nous demandions à quoi nous nous engageons en signant... J'avoue qu'il est dangereux à des personnes de notre profession et de notre sexe de tant raisonner sur ces choses-là, et que nous sommes en péril de faire des fautes en le faisant ; mais pourquoi nous y oblige-t-on ? Cela n'est propre qu'à troubler nos consciences... »

Elle promet donc à son confesseur qu'elle méditera les raisons qu'on lui a données de signer ; mais en même temps elle se fait à elle-même une autre promesse qui est de se défier désormais de sa loquacité intempérante et de « mettre toutes ses forces dans le silence ».

Au mois d'août M. de Péréfixe revient à Port-Royal. Cette fois, c'est pour expulser douze religieuses qu'il a décidé de disperser dans divers couvents de Paris. Il espère vaincre ainsi la résistance du reste de la communauté. Quand il a embarqué dans ses carrosses les douze exilées, il retourne dans la salle du chapitre afin d'installer six sœurs de Visitations chargées de surveiller et de diriger la maison. Les intruses sont accueillies par les clameurs indignées des religieuses de Port-Royal, qui, toutes, déclarent en tumulte qu'elles appelleront de la sentence. C'est à ce moment que M. de Péréfixe se retrouve en face de sœur Madeleine de Sainte-Christine. Il lui met la main sur l'épaule, lui parle à l'oreille et, d'un ton affectueux, lui dit qu'on la veut favorablement traiter, car on ne l'a point ôtée de la maison. « Monseigneur, répond-elle, après que vous m'avez ôtée ce que j'y avais de plus cher, je ne puis regarder comme une faveur d'y être laissée avec les personnes que vous voulez y mettre. » Et elle annonce que toute la communauté appellera : les formes n'ont pas été respectées. C'est le sang des Bignon qui parle. L'archevêque donne un petit soufflet à la rebelle tout en lui serrant la main : « Vous êtes folle, s'écrie-t-il ; folie, folie que votre appel ! » Mais elle répète encore que rien au monde ne les empêchera d'appeler. « Ha ! ha ! fait-il en riant, vous me parlez de procès, vous me parlez de

chicane ! » Mais la petite Briquet ne bronche pas : les religieuses de Port-Royal appelleront et, avant demain, elles auront dressé un acte d'appel, « quelque incapables qu'elles soient de se bien exprimer ».

Désormais, c'est elle l'âme de la résistance. La Mère Agnès, doyenne du couvent, la Mère de Ligny, abbesse en fonction, les trois filles d'Arnauld d'Andilly, dont la Mère Angélique de Saint-Jean, sont maintenant captives hors de Port-Royal. Secondée par une autre femme de tête et de volonté, la sœur Anne-Marie de Sainte-Eustoquie de Bregy, la sœur Madeleine de Sainte-Christine dirige l'opposition de celles qui sont demeurées dans le monastère. Elle reconforte les appelantes, objurgue les *signeuses*, écrit les « Relations » de la communauté, assure les communications avec les amis du dehors. L'archevêque n'ignore rien de son activité. Un jour qu'il est venu à Port-Royal, il rencontre à la porte du monastère une des sœurs que, sous le voile baissé, il prend pour la petite Briquet et il l'interpelle : « Voilà Madeleine-Christine ; holà ! Voilà Magdelon Briquet ; je lui avais tant défendu de venir ; mais il n'y a pas moyen, il faut désobéir en tout. Ton tour viendra bientôt, Magdelon Briquet ! »

En effet, le tour de « Magdelon » vint le 10 décembre 1664.

III. — SUR LES FLEUVES DE BABYLONE.

Ce jour-là, à huit heures du matin, l'archevêque la fit venir au parloir et tâcha une dernière fois de la décider à signer le formulaire. « On est, dit-il, toujours obligé de croire les faits décidés par le pape et surtout par un tel pape que celui d'à présent, qui est un homme qui dit tous les jours sa messe, qui parle fort bien le latin et qui a toutes les qualités de piété, suffisance et probité que l'on peut souhaiter à un souverain pontife. » Réponse : « Je

ne pense pas que tout cela lui ait acquis un plus grand pouvoir que celui de saint Pierre qui avait reconnu n'avoir pas le droit de dominer sur les fidèles. » La seule soumission qu'elle acceptait était donc celle du respect et du silence... Et la controverse aurait encore duré longtemps, si M. de Péréfixe ne l'avait brusquement interrompue en invitant sœur Madeleine de Sainte-Christine à aller dans sa chambre chercher ses hardes et son bréviaire, et au plus vite, car il attendrait le retour de son carrosse pour rentrer chez lui.

A cet ordre de départ, elle versa des larmes. L'archevêque pleura avec elle. Enfin, ayant dit adieu à ses sœurs, elle monta dans le carrosse en compagnie d'un des aumôniers de M. de Paris et traversa toute la ville sans savoir où on la conduisait.

A l'extrémité de la rue Saint-Antoine le carrosse s'arrêta devant la porte d'un couvent. Au costume des religieuses qui vinrent la recevoir, la religieuse s'aperçut qu'elle était chez les filles de la Visitation. Dans le parloir elle s'agenouilla et pria devant le crucifix. La supérieure de la maison, la Mère de Pontchartrain, la reçut froidement et la fit conduire dans une chambre où l'on fouilla son sac.

Les filles de Sainte-Marie s'employèrent en toute conscience à la conversion de l'hérétique. Un jour, elles l'exhortaient et la caressaient ; un autre, elles opposaient des raisons théologiques à cet « aheurtement » déraisonnable. Aux approches de Pâques, elles l'avertirent que l'archevêque privait des sacrements les religieuses qui s'opiniâtraient à ne point signer : elle ne se laissait pas émouvoir par cette menace. Son oncle Jérôme Bignon la venait visiter et lui conseillait de signer : elle n'en faisait rien. Son seul souci était de savoir comment se conduisaient celles de ses sœurs dont elle était séparée. Pour se renseigner, elle écrivait au dehors des billets à l'encre invisible ; mais le stratagème ayant été découvert, on lui

envoya de fausses nouvelles par la même voie, on lui fit croire que la Mère Agnès était prête à signer : elle en concevait une grande douleur, mais, pas un instant, ne songeait à capituler.

Elle ne connut alors ni ces transes ni ces angoisses dont la Mère Angélique de Saint-Jean nous a fait la confidence dans la relation de sa captivité. Elle ignora le tourment des âmes mystiques : sa confiance en la justice divine resta inébranlable. Avant d'être conduite à la Visitation, elle avait, à la demande de ses sœurs, écrit une *Effusion de cœur dans une extrême affliction* : « O mon Dieu, disait-elle, ne changerez-vous pas ces voix de malédiction en des voix de bénédiction? Vous le pouvez si vous le voulez, vous n'avez qu'à dire une parole. Vous n'avez qu'à faire éclater cette voix de vertu et de magnificence qui brise la hauteur des cèdres, qui sépare les flammes et empêche que les plus grands embrasements ne nuisent à vos serviteurs. Vous n'avez qu'à faire entendre cette voix qui ébranle les arbres des forêts et qui donne aux âmes une ardeur et une agilité aussi grandes que celle des cerfs pour vous suivre et qui, leur découvrant le mystère le plus caché de votre loi et de votre grâce, les réunit par cette divine lumière dans l'amitié d'un même corps et d'un même esprit, en sorte qu'elles chantent toutes dans votre temple : *la Vérité du Seigneur demeure éternellement.* » Elle n'a point douté que cette voix se ferait entendre un jour. Son cœur débordait de certitude.

Son humeur malicieuse ne l'avait point abandonnée. Citons une jolie scène de comédie qu'elle a observée et rendue à ravir. Celle qui écrivait les lignes qu'on vient de lire, tout imprégnées du lyrisme des psaumes, était la même dont M. de Péréfixe disait qu'elle avait « bien de l'esprit ». Si Mme de Sévigné eût connu le récit de l'entrevue de la sœur Briquet et de Mme de Vendôme, elle en eût fait ses délices et celles de Mme de Grignan.

Les dévotes habituées des couvents où avaient été

reléguées des sœurs de Port-Royal, « fricassaient d'envie » de voir et d'entendre des personnes dont la condamnation faisait tant de bruit dans le monde. L'autorité ecclésiastique avait donné aux supérieures de ces couvents l'ordre de ne point laisser des étrangères adresser la parole aux prisonnières. Or un jour qu'après la messe, sœur Madeleine de Sainte-Christine se trouvait dans la chapelle, Madame de Vendôme l'aperçut et aussitôt fit appeler la Mère de Pontchartrain, supérieure de la Visitation.

Elle lui dit : « Je voudrais bien voir la bonne Mère de Port-Royal. » La Mère de Pontchartrain répondit que M. de Paris avait défendu qu'on ne laissât voir personne. « Quoi ! répondit Mme de Vendôme, est-ce qu'il y aurait du danger que je lui dise seulement bonjour ? — Madame, répliqua la Mère de Pontchartrain, c'est un ordre qu'il ne dépend pas de nous de changer. Il nous est défendu de la laisser parler à qui que ce soit. — Bonjour donc, ma bonne Mère, s'écria la princesse ; au moins, priez Dieu pour moi, puisque je ne saurais vous parler. — Madame, répondit la Mère, elle n'y manquera pas. — Ma bonne Mère, répondit la princesse, je vous ai bien recommandée aux prières des Mères capucines, elles prient Dieu tous les jours pour vous et pour les bonnes Mères de votre maison, afin que Dieu vous inspire ce qu'il demande de vous. — Madame, Votre Altesse lui fait beaucoup de faveur ; elle lui est infiniment redevable. — Ma bonne Mère, vous ne m'oubliez donc pas. — Madame, elle n'a garde de le faire. — Ma bonne Mère, je ne manque point à prier Dieu tous les jours pour vous. — Madame, ça lui est un grand avantage d'avoir part aux prières de Votre Altesse ; elle vous en est fort obligée. — Ma bonne Mère, je vous prie de prier Dieu aussi pour mon fils de Beaufort, qui doit bientôt partir pour aller à l'armée. — Madame, elle le fera de tout son cœur. » Pendant ce dialogue j'étais debout, éloignée de trois ou quatre pas de Madame de Vendôme, et à chaque réponse que mon truchement faisait pour moi, je faisais une profonde inclination pour témoigner que, si j'étais muette, je n'étais pas sourde.

Sûre d'elle-même, elle sentait l'inutilité de la dispute où l'on voulait sans cesse l'engager et toujours elle se promettait de n'opposer que le silence aux assauts des Visitandines ; mais sa jeunesse, son tempérament, son *furor theolo-*

gicus étaient les plus forts. Cependant, un jour, la supérieure s'emporta jusqu'à la comparer à Lucifer et s'écria « qu'elle ne peut entendre des paroles qui sont des blasphèmes qui lui font dresser les cheveux sur la tête et après lesquelles elle s'étonne que l'enfer ne s'ouvre pas pour l'engloutir. » Après cette scène, elle tiendra parole et restera bouche close jusqu'à la fin de sa captivité. « Jamais, dit-elle, en toute ma vie, je n'eus de meilleur temps. »

Néanmoins, si quelques-unes des religieuses finissent par signer de guerre lasse, le plus grand nombre tient bon. Il faut en finir : les supérieures des diverses maisons où ont été enfermées des sœurs de Port-Royal trouvent dangereuse et gênante la présence de ces brebis enragées ; le roi se plaint de payer cinq cents livres de pension pour chacune des prisonnières ; enfin, à Paris, la police se montre incapable d'empêcher les rebelles de correspondre avec M. Arnauld et ses amis. Mieux vaut séquestrer la communauté tout entière à Port-Royal des Champs : la surveillance y sera plus facile, et là, du moins, les religieuses vivront des revenus de leur abbaye.

Le 11 juillet 1665, à neuf heures et demie du soir, sœur Madeleine de Sainte-Christine est avertie qu'un des carrosses de l'archevêque est devant la porte du couvent et que, dans ce carrosse, une religieuse l'attend. « Le désir, dit-elle, que j'avais que ce fût une des personnes qui me sont tout après Dieu, me fit croire que j'y allais trouver ma sœur Angélique, et je ne me trompais pas, elle y était en effet. »

L'une et l'autre des religieuses ont raconté leur rencontre dans le carrosse de l'archevêque. Il faut confronter les deux relations pour comprendre l'union étroite de ces deux âmes, si étroite que leur tendresse se satisfera d'un mot, prononcé à mi-voix dans l'ombre. A cette lueur soudaine et fugitive on devine que sous les cendres du renoncement et de la pénitence couvaient les ardeurs d'une sensibilité secrète et profonde.

Si les ténèbres de la nuit, continue la sœur Madeleine de Sainte-Christine, m'empêchèrent de voir son visage et m'obligèrent de lui demander si c'était elle, je n'eus pas plus tôt entendu sa voix qu'il me fut facile de reconnaître que la miséricorde infinie de Dieu me visitait par sa grâce, et que ce soleil éternel me rendait celle qu'il m'a donnée pour éclairer mes pas et m'apprendre à marcher dans ses commandements et sa vérité. Mais pour m'obliger à recevoir cette faveur comme de sa main et à lui rendre grâces avant que d'en jouir entièrement, *il voulut que la présence des personnes étrangères qui nous conduisaient m'imposât silence et me contraignît à modérer l'impétuosité de la joie qui me transportait.*

Écoutons maintenant la sœur Angélique de Saint-Jean et admirons l'unisson des deux âmes. La sœur Angélique avait passé le temps de sa captivité chez les Annonciades-Célestes que le peuple de Paris appelait « les Filles Bleues » : leur maison était dans la rue Couture Sainte-Catherine, à côté de l'hôtel Carnavalet. C'était là que le carrosse était venu la chercher, puis il s'était arrêté à la porte de la Visitation :

Après avoir longtemps attendu, l'ecclésiastique revint et amena une religieuse qu'il fit monter dans le carrosse auprès de moi. Je ne la connus ni au visage ni au port, car on ne se voyait point ; mais je n'eus pas le temps de douter qui elle était, elle se jeta aussitôt à mon cou en me disant : « Hé ! est-ce ma tante ? — Quoi ! c'est mon enfant, répondis-je. » Ce fut tout ce que nous dîmes et tout notre entretien à cette entrevue et dans tout le chemin ; *mais ces deux paroles sorties du cœur qui suffisaient pour se reconnaître, suffisaient aussi pour nous combler d'une consolation qui ayant un principe tout spirituel, quoiqu'elle en eût aussi un sensible, se devait premièrement goûter dans le silence en présence de Celui qui en était le premier objet et la véritable cause...* Je commençai donc dès ce moment à goûter de nouveaux fruits de bénédiction et de joie.

Le trajet est long de la rue Saint-Antoine à la Visitation du faubourg Saint-Jacques où l'on conduit les deux religieuses et où elles doivent retrouver d'autres exilées de Port-Royal. C'est une lourde soirée de juillet : on

étouffe dans le carrosse fermé et vitré. La nuit est tombée. Les chandelles des boutiques s'éteignent. « Nous n'avions, écrit la Mère Angélique de Saint-Jean, ni flambeau ni lanterne, en sorte qu'en bien des endroits on ne voyait plus du tout. Je me sondais moi-même pour savoir si je n'avais point peur ; mais il me semblait que c'était une folie de craindre la mort et que quand les voleurs m'auraient tuée dans une pareille rencontre, mourant par obéissance à Dieu et à mon prélat qui me mettait en chemin à cette heure indue, la mort ne pourrait être qu'une espèce de martyr. »

Ni l'une ni l'autre ne prononce un mot. Le carrosse passe les ponts et gravit la rue Saint-Jacques. La porte de la ville est fermée : première station. La porte de la Visitation est close ; nouvelle station. Les tourières finissent par se réveiller et mettre la main sur les clefs du couvent. A ce moment la cloche des Pères chartreux sonne le premier coup de matines : il est onze heures. Cette sonnerie est familière aux religieuses de Port-Royal, car leur maison est toute voisine de celle des chartreux. « Et je me réjouis, dit la Mère Angélique de Saint-Jean, de me reconnaître par là si près de notre pauvre Sion désolée, dont je n'avais rien vu ni entendu pendant que j'avais pleuré sur les fleuves de Babylone. »

Sœur Madeleine de Sainte-Christine et la sœur Angélique de Saint-Jean trouvent à la Visitation du faubourg Saint-Jacques la Mère Agnès et deux autres religieuses qui n'ont point signé. Actions de grâce et pleurs de joie. Le lendemain, toutes cinq sont conduites à Port-Royal des Champs. En route, elles sont rejointes par une file de carrosses dans lesquels elles reconnaissent leurs sœurs restées à Port-Royal de Paris. La communauté est désormais réunie, mais elle va subir les pires persécutions dans son monastère transformé en une véritable prison.

IV. — VIE SILENCIEUSE ET PÉNITENTE.

La Mère Madeleine de Sainte-Christine vécut près de vingt-cinq ans à Port-Royal des Champs. Elle partagea les peines et les tourments de ses sœurs jusqu'à la paix de l'Église, goûta avec elles les consolations que leur apportèrent dix années de trêve, assista à la reprise des persécutions et connut les heures sombres qui précédèrent l'agonie du monastère. Dans ces diverses phases de l'histoire de Port-Royal, son nom n'apparaît jamais. La constance de sa foi janséniste, la vivacité de son esprit, la haute situation de sa famille, l'affection que lui témoignait la Mère Angélique de Saint-Jean, tout semblait la désigner pour les charges les plus importantes du couvent ; elle fut seulement nommée sous-prieure en 1684.

Le *Nécrologe* fait un grand éloge de ses vertus. « Son ardeur pour les austérités et pour la pénitence lui faisait rechercher les travaux les plus pénibles qu'elle regardait comme son partage, malgré la délicatesse de son tempérament. Son attachement à la sainte pauvreté la rendait attentive à la pratiquer en toute chose, et sa tendresse pour les pauvres les lui faisait panser sans dégoût dans les plus fâcheuses maladies, autant que l'obéissance le lui permettait. »

Les historiographes de Port-Royal rapportent aussi cette anecdote. Une personne de qualité étant venue visiter la Mère Angélique de Saint-Jean, alors abbesse, celle-ci fut empêchée de la recevoir sur-le-champ et lui envoya une des religieuses pour l'entretenir. Cette religieuse, qui n'était autre que Christine Briquet, ne parla que de la gratitude qu'elle devait à cette maison, à cause de la grande charité qu'on y avait pour elle, si bien que le visiteur s'imagina avoir devant lui une personne d'humble condition reçue par charité à Port-Royal. Dès

que l'abbesse fut venue et que la religieuse se fut retirée, il s'empessa de dire qu'il avait vu une religieuse toute pénétrée de reconnaissance à l'égard de la maison. L'abbesse fut obligée de le détromper en souriant et de lui expliquer que cette sœur si humble était la nièce de M. Bignon et qu'elle avait apporté des biens considérables à la communauté.

A vrai dire, la pratique des austérités et des mortifications était habituelle à toutes les religieuses de Port-Royal ; il ne faut pas s'étonner si l'une d'elles voulait, devant un étranger, dissimuler sa naissance et sa richesse. Il n'en reste pas moins un contraste frappant entre l'éclat du rôle que Christine Briquet a joué dans l'affaire de la signature, et l'obscurité, l'effacement qu'elle sembla chercher — ou accepter — pendant le reste de sa vie. On se demande si, par de rudes pénitences et un complet oubli de soi-même, elle n'a point expié le péché d'avoir trop bien parlé et trop bien écrit. Au moment même où elle dépensait tant de bravoure et d'esprit pour la défense de la vérité, d'autres religieuses craignaient que leur jeune compagne ne se laissât étourdir par les fumées de l'humaine gloriole. Quand elle composa l'*Effusion du cœur*, la Mère du Fargis déclara qu'« elle se croyait obligée de dire qu'elle aimerait mieux que ses sœurs se contentassent de répandre leur cœur devant Dieu, que de le répandre avec tant d'effusions devant les hommes ». Or la Mère du Fargis fut, dans la suite, abbesse de Port-Royal durant dix années.

La Mère Christine de Sainte-Madeleine eut la douleur de voir mourir, à quelques mois d'intervalle, les deux personnes qui lui étaient les plus chères au monde : M. de Saci et la Mère Angélique de Saint-Jean. Nous savons quelle affection l'attachait à sa « tante ». Quant à M. de Saci, elle lui avait voué une vénération particulière ; tout Port-Royal le savait, car c'est à elle que Port-Royal confia le soin de recueillir et de publier les lettres du

« grand serviteur de Dieu ». Elle consacra les dernières années de sa vie à composer ce recueil, mais succomba avant que le livre ne fût imprimé, Elle était atteinte d'une « langueur douloureuse ». Après plusieurs mois de maladie, le 30 novembre 1689, à l'âge de quarante-sept ans, elle « mourut saintement dans une paix merveilleuse et une entière confiance en la miséricorde de Dieu ».

V. — UNE VISITE AU PRESBYTÈRE DE BOISSY-L'AILLERIE.

La vallée de la Viosne est une des plus gentilles vallées du Vexin français. La petite rivière coule claire et sinueuse, tantôt entre les saules d'une prairie, tantôt sous une voûte de verdure. Le coteau porte de jolis villages que signalent au loin leurs clochers en bâtière. Boissy-l'Aillierie est un de ces villages. Ce fut jadis un des riches prieurés de l'abbaye de Saint-Denis ; il a gardé des granges magnifiques et le chœur élégant d'une église ogivale mutilée.

C'est dans le presbytère de Boissy-l'Aillierie que m'attendait le portrait de la religieuse dont je viens de retracer la vie spirituelle.

Elle est peinte à mi-corps. Elle tient un bréviaire ouvert sous sa main droite : c'est la pose de la Mère Angélique dans le portrait de Philippe de Champagne gravé par Van Schuppen. L'habit est celui des religieuses de Port-Royal : la robe de serge blanche, la grande guimpe appelée « toque », faite de gros lin et qui couvre les épaules ; le voile de toile noire, emblème du deuil où languit le cœur de la pécheresse ; le scapulaire blanc comme la toison de l'agneau et barré d'une croix écarlate, rouge comme le sang du sacrifice.

Sur la latte supérieure du châssis où est fixée la toile, on lit ces mots d'une écriture ancienne : *Christine Briquet, religieuse de Port-Royal.*

Christine Briquet? Le visage qui est ici représenté n'est

assurément pas celui de « Magdelon Briquet », la petite théologienne de vingt-deux ans qui tympanisait si doctement son brave homme d'archevêque, discutait avec son confesseur le cas de Théodoret et alarmait les âmes ingénues des filles de sainte Chantal. Ce sont les traits d'une religieuse exténuée par la pénitence et brûlée par la maladie. La bouche tombe, le nez se pince et — détail que la photographie ne rend qu'à demi, mais qui est très visible sur le tableau même — le visage de cire se colore par place d'une rougeur fébrile. Elle est déjà en proie à cette « langueur douloureuse » qui va bientôt la consumer (1).

Comment et par qui ce portrait fut-il exécuté? Nous en sommes réduits à de simples conjectures, comme pour la plupart des images qui nous ont été conservées, soit des religieuses, soit des « messieurs » de Port-Royal.

Interrogé sur « la disposition où doit être une personne qui est toute en Dieu, lorsque ses proches ou ses amis lui demandent un portrait », Nicole répondait : « Il faut, en ces occasions, faire une attention sérieuse sur cette malignité de se vouloir faire considérer et de se vouloir perpétuer en quelque sorte dans un tableau, de laquelle il est difficile de se défendre quand on se fait peindre. L'amour-propre dit dans le cœur : après que je serai morte, ce tableau demeurera dans un cabinet ; il sera cher aux personnes qui ont désiré l'avoir et à ceux à qui ils le laisseront, et les fera penser à moi, comme si j'étais encore moi-même devant leurs yeux. Ces réflexions suscitées par cet amour de soi-même vous paraissent-elles bien conformes à cette pureté de l'amour de Dieu dont nous devons embrasser les maximes et les règles, aux senti-

(1) J'étais sur le point d'écrire le nom de la maladie dont est morte Christine Briquet, quand j'en ai été dissuadé par un très savant médecin qui excelle dans l'art du diagnostic : il m'a assuré que ni la vue du portrait ni les renseignements que nous possédons sur les ascendants de la religieuse ne peuvent nous donner aucune certitude au point de vue médical.

ments de cet homme intérieur et nouveau, selon lequel et dans lequel seul, les personnes qui sont bien à Dieu, doivent être regardées et connues et qui seul doit faire la satisfaction et la gloire qu'elles recherchent? » Et Nicole n'a jamais passé pour le plus rigoureux des moralistes de Port-Royal. Lui-même a, du reste, prêché d'exemple. *Inscium pinxit*, lit-on au bas de la gravure qui reproduit son portrait peint par Mlle Chéron. L'artiste avait donc saisi à la dérobée la ressemblance de son modèle.

Heureusement des jansénistes fervents ont tenu à posséder, malgré tout, les images ainsi refusées à leur vénération. A leur intention, Philippe de Champaigne a peint de souvenir ses plus admirables portraits. La tâche lui était facile, il avait tant d'attaches avec Port-Royal, il était l'ami des solitaires et les visitait aux Granges, il connaissait toutes les Mères du monastère où sa fille était élevée, et il fut souvent mêlé aux affaires de l'abbaye. Pour ne rien laisser au hasard de la mémoire, il a pu, en plus d'une occasion, s'aider des masques moulés sur le visage des défunts ou des défuntés.

Le portrait de Christine Brisquet dut être exécuté de la même manière, c'est-à-dire de souvenir, peut-être avec l'aide d'un masque mortuaire. Dans tous les cas, il ne peut être l'ouvrage ni de Philippe de Champaigne mort en 1674, ni de son neveu, Jean-Baptiste de Champaigne, mort en 1681. En effet Christine Briquet n'est décédée qu'en 1689 et, personne ne le contestera, cette peinture a été faite bien peu de temps avant la mort de celle dont elle nous a gardé les traits. Alors, à qui l'attribuer?

Dès l'abord on est frappé de la lourdeur et de la maladresse avec lesquelles sont traités les habits, les mains et le livre. Cette partie du tableau semble le travail assez grossier d'un mauvais apprenti. Seul le visage trahit le pinceau, je n'ose dire d'un maître, mais d'un peintre habile, sensible et délicat, et dont, probablement, nous ne saurons jamais le nom. Hors les Champaigne, deux

peintres seulement paraissent avoir entretenu des relations d'amitié avec Port-Royal : Madeleine de Boullongne et Mlle Chéron. La première est l'auteur de natures mortes, de tableaux de fleurs et de ces jolis petits paysages à la gouache, représentant Port-Royal des Champs, et qui sont, aujourd'hui, au musée de Versailles ; mais a-t-elle jamais fait des portraits ? La seconde était douée des talents les plus divers : elle cultiva la poésie, la musique, la gravure, elle savait le latin et l'hébreu, mais elle se fit surtout connaître comme peintre de portraits ; elle passait pour avoir une singulière habileté à saisir les ressemblances et pour travailler de mémoire avec une rare exactitude. Il n'est donc pas impossible que la figure de Christine Briquet ait été peinte par Mlle Chéron : l'on ne peut rien dire de plus.

La toile qui se trouve aujourd'hui dans le presbytère de Boissy-l'Aillier provient du château de Montgeroult qui s'élève à une demi-lieue de là. Cette belle demeure, dont la longue terrasse domine la vallée de la Viosne, fut construite au dix-septième siècle par Jean de Donon, fils d'un contrôleur des bâtiments du roi. Jean de Donon la vendit en 1683 à Antoine Le Féron, président à mortier au Parlement de Paris. Les Le Féron ne possédèrent Montgeroult que pendant dix-huit ans, mais, très vraisemblablement, ce fut à cette époque que le portrait entra dans le château. Cette famille tenait de près à Port-Royal : un docteur Le Féron fut l'ami du grand Arnauld ; une Le Féron, en religion sœur Élisabeth de Sainte-Agnès, passa sa longue existence à Port-Royal ; elle avait été la compagne de Christine Briquet lors de la grande persécution de 1664. Au début du dix-neuvième siècle, Montgeroult était la propriété de la famille de Scorailles ; mais celle-ci fut obligée de vendre le château et la plupart des meubles furent mis aux enchères vers 1820. C'est alors qu'un habitant de Boissy-l'Aillier acheta pour quelques sous un lot d'objets hétéroclites parmi lesquels le portrait de Chris-

tine Briquet. M. l'abbé Ruello l'a naguère trouvé chez les descendants de l'acquéreur de 1820, ceux-ci lui ont bien volontiers fait hommage de ce « tableau de sainteté ».

L'authenticité du tableau et la véracité de la mention écrite sur le châssis ne paraissent point douteuses. Néanmoins un moyen semblait s'offrir de confondre les incrédules, s'il s'en trouvait. Sur les deux pages du livre que la religieuse tient ouvert, le peintre a simulé le texte par un gribouillage indistinct, mais les caractères de la première ligne sont lisibles et forment les mots : *Domine sustine me*. N'était-ce pas là le commencement de quelque prière familière à Christine Briquet? J'ai cherché. D'autres, plus versés que moi dans la littérature janséniste, m'ont aidé à fouiller les relations de Christine Briquet, les psautiers, les livres de prières ; nous n'avons pu y découvrir les trois mots que pourtant l'artiste n'a pas dû calligraphier pour rien. Mais si ce *Domine sustine me* doit demeurer mystérieux, les port-royalistes n'en doivent pas moins, je crois, reconnaître et vénérer dans cette peinture les traits de la Mère Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

ANDRÉ HALLAYS.